

A Bruxelles Woluwe - 360 crédits - 6 années - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **OUI**

Domaine d'études principal : **Sciences médicales**

Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**

Sigle du programme: **GENE2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

| | |
|--|---|
| Introduction | 2 |
| Profil enseignement | 3 |
| Compétences et acquis au terme de la formation | 3 |
| Structure du programme | 3 |
| Programme | 3 |
| Programme détaillé par matière | 3 |
| Cours et acquis d'apprentissage du programme | 5 |
| Informations diverses | 6 |
| Conditions d'accès | 6 |
| Règles professionnelles particulières | 7 |
| Evaluation au cours de la formation | 7 |
| Gestion et contacts | 7 |

GENE2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en génétique clinique/médicale (A.M. du 23/05/2017 modifié par l'AM du 29/05/2018 publié le 15/06/2018).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidats spécialistes en génétique clinique, dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements.

Elle est d'une durée de six ans à temps plein et comprend une formation clinique générale de deux ans et une formation en génétique clinique de quatre ans.

Les stages peuvent comprendre des activités de garde.

Les plans de stage établis par les maîtres de stage coordinateurs universitaires doivent être approuvés par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité de génétique clinique pour l'ensemble de la formation.

GENE2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en génétique clinique et d'acquérir les compétences finales telles que décrites dans l'[A.M. du 23/05/2017](#).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme est d'une durée de 6 ans structurés en 6 blocs annuels.

Deux années du stage portent sur une formation clinique générale dans un service de stage agréé d'un titre professionnel de niveau 2 mentionné à l'article 1er de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 établissant la liste des titres professionnels particuliers réservés aux praticiens de l'art médical, en ce compris l'art dentaire.

Quatre années du stage portent sur une formation en génétique clinique dans un centre de génétique humaine qui dispose d'un agrément en tant que service de stage en génétique clinique.

Au moins douze mois et au plus vingt-quatre mois de cette formation de quatre ans consistent en une formation dans un laboratoire lié au centre de génétique humaine.

Le stage se limite à la formation de quatre ans en génétique clinique dans le contexte où le candidat spécialiste a déjà obtenu un titre de niveau 2 dans le cadre duquel il a suivi, au cours de sa formation, une formation clinique générale d'au moins deux ans dans un service de stage agréé.

GENE2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun [360.0]

Equipe d'enseignants : Anne De Leener (coordinatrice du programme), Nicole Revencu, Mikka Vikkula, Yves Sznajer.

- Obligatoire
- ✘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2022-2023
- ⊖ Non organisé cette année académique 2022-2023 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2022-2023 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2022-2023 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- ⊗ Cours accessibles aux étudiants d'échange
- ⊗ Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc annuel

1 2 3 4 5 6

o Premier bloc annuel (60 crédits)

Le premier bloc annuel est constitué des enseignements et stages de la formation spécialisée d'un service de stage agréé d'un titre professionnel de niveau 2 mentionné à l'article 1er de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 établissant la liste des titres professionnels particuliers réservés aux praticiens de l'art médical, en ce compris l'art dentaire.

o Deuxième bloc annuel (60 crédits)

Le deuxième bloc annuel est constitué des enseignements et stages de la formation spécialisée d'un service de stage agréé d'un titre professionnel de niveau 2 mentionné à l'article 1er de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 établissant la liste des titres professionnels particuliers réservés aux praticiens de l'art médical, en ce compris l'art dentaire.

o Troisième bloc annuel (60 crédits)

| | | | | | | | | | | |
|-------------|---|---|------------------------------|--|--|--|--|--|---|--|
| ○ WGENO2110 | Génétique moléculaire médicale | Anne De Leener Raphaël Helaers Nicole Revenu Miikka Vikkula (coord.) | FR [q2] [15h] [2 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2313 | Séminaires de génétique médicale (IU) 3e année | | FR [q1+q2] [60h] [6 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2323 | Séminaire de dysmorphologie (3e année) | | FR [q1+q2] [24h] [3 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2343 | Participation au congrès annuel de la Société belge de génétique humaine (3e année) | | FR [q1+q2] [] [2 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2383 | Stages cliniques de génétique médicale 3e année, 1re partie | | FR [q1+q2] [] [24 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2393 | Stages cliniques de génétique médicale 3e année, 2e partie | | FR [q1+q2] [] [23 Crédits] | | | | | | X | |

o Quatrième bloc annuel (60 crédits)

| | | | | | | | | | | |
|-------------|---|--|------------------------------|--|--|--|--|--|---|--|
| ○ WGENE2314 | Séminaires de génétique médicale (IU) 4e année | | FR [q1+q2] [60h] [6 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2324 | Séminaire de dysmorphologie (4e année) | | FR [q1+q2] [24h] [3 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2344 | Participation au congrès annuel de la Société belge de génétique humaine (4e année) | | FR [q1+q2] [] [2 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2384 | Stages cliniques de génétique médicale 4e année, 1re partie | | FR [q1+q2] [] [24 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2394 | Stages cliniques de génétique médicale 4e année, 2e partie | | FR [q1+q2] [] [23 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2374 | Préparation au mémoire, 1re partie | | FR [q1+q2] [] [2 Crédits] | | | | | | X | |

o Cinquième bloc annuel (60 crédits)

| | | | | | | | | | | |
|-------------|---|--|------------------------------|--|--|--|--|--|---|--|
| ○ WGENE2315 | Séminaires de génétique médicale (IU) 5e année | | FR [q1+q2] [60h] [6 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2325 | Séminaire de dysmorphologie (5e année) | | FR [q1+q2] [24h] [3 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2345 | Participation au congrès annuel de la Société belge de génétique humaine (5e année) | | FR [q1+q2] [] [2 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2385 | Stages cliniques de génétique médicale 5e année, 1re partie | | FR [q1+q2] [] [24 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2395 | Stages cliniques de génétique médicale 5e année, 2e partie | | FR [q1+q2] [] [22 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2375 | Préparation au mémoire, 2e partie | | FR [q1+q2] [] [3 Crédits] | | | | | | X | |

o Sixième bloc annuel (60 crédits)

| | | | | | | | | | | |
|-------------|---|--|------------------------------|--|--|--|--|--|---|--|
| ○ WGENE2316 | Séminaires de génétique médicale (IU) 6e année | | FR [q1+q2] [60h] [6 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2326 | Séminaire de dysmorphologie (6e année) | | FR [q1+q2] [24h] [3 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2346 | Participation au congrès annuel de la Société belge de génétique humaine (6e année) | | FR [q1+q2] [] [2 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2386 | Stages cliniques de génétique médicale 6e année, 1re partie | | FR [q1+q2] [] [20 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2396 | Stages cliniques de génétique médicale 6e année, 2e partie | | FR [q1+q2] [] [19 Crédits] | | | | | | X | |
| ○ WGENE2376 | Mémoire de génétique médicale (présentation orale) | | FR [q1+q2] [] [10 Crédits] | | | | | | X | |

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

GENE2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. § 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux litteras 1° et 2° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en génétique clinique, dans une faculté de médecine belge.

L'inscription et l'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours. Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

La formation se limite aux quatre années en génétique clinique si le candidat spécialiste a déjà obtenu un titre de niveau 2 dans le cadre duquel il a suivi, au cours de sa formation, une formation clinique générale d'au moins deux ans dans un service de stage agréé.

Comme pour tout autre spécialité médicale, le porteur d'un diplôme hors Union européenne ne peut s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (s'ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée d'un an (s'ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R. du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de spécialiste en génétique clinique.

Conditions particulières

Toute situation qui n'entre pas dans les conditions reprises ci-dessus sera examinée par le jury d'admission.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du Cadre européen commun de référence, pages 24 à 29).

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Première partie

Au terme de ces deux années de formation clinique générale, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances générales. En application avec l'A.R. du 21 avril 1983, le candidat recevra au terme des deux premières années de formation une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Deuxième partie

Au terme de ces quatre années de formation en génétique clinique, chaque candidat sera évalué selon les critères suivants attestant de leurs connaissances approfondies en génétique clinique :

- Attestation de participation et de réussite du cours interuniversitaire
- Attestation de participation à la réunion annuelle de la société belge de génétique humaine
- Rédaction d'un mémoire documenté de 20 à 25 pages. S'il y a publication d'un article en premier auteur, celle-ci pourrait faire office de mémoire.
- Présentation d'une communication à la Société belge de génétique humaine (BeSHG), ou une société belge ou étrangère de niveau équivalent,

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique de master de spécialisation en génétique humaine.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

GESTION ET CONTACTS

Contact

Secrétariat du service clinique

Michelle Petitjean

Tél. 02 764.67.74

Secrétariat facultaire MSCM

Anne Lepage

Tél. 02 764.52.35

Armand Lawson

Tél. 02 764.50.32

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE

Faculté de médecine et médecine dentaire ([MEDE](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

MEDE

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: [+32 \(0\)2 764 50 20](tel:+3227645020) - Fax: [+32 \(0\)2 764 50 35](tel:+3227645035)

Mandat(s)

- Doyenne : Françoise Smets

Commission(s) de programme

- Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine ([MSCM](#))

Responsable académique du programme: Anne De Leener

Jury

- Anne De Leener
- Yves Sznajer

Personne(s) de contact

- Anne De Leener
- Yves Sznajer